RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 19 janvier 2023.
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. M'ZOURI Adel, M. PENEL Franck
Secrétaire de séance : M. ROGÉ Pierre

Objet : Renouvellement convention de partenariat en vue de déployer le programme Watty dans les écoles pour les années 2023-2024

Monsieur le Maire expose :

La Commune envisage de renouveler le déploiement du le programme Watty à l'école primaire, ce programme promeut la sensibilisation aux économies d'énergie. Il est développé en partenariat avec l'Entreprise Eco CO2 et le SYDEEL 66.
Ce programme d'une durée de 2 ans vise à rendre les élèves acteurs de leur consommation d'énergie. Développer des campagnes d'information auprès des publics scolaires permet d'éduquer la population aux éco-gestes et à la maitrise de l'énergie dès le plus jeune âge. Ce programme a été labellisé par le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie.
Le coût pour la Commune est de 246,00 € HT par classe et par an.

Monsieur Le Maire propose de renouveler le déploiement de ce programme et d'approuver la convention de partenariat entre l'entreprise ECO CO2, le SYDEEL66 et la Commune telle qu'annexée à la présente.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat entre l'entreprise ECO CO2, le SYDEEL66 et la Commune telle qu'annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 27/01/2023